

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.06

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

**POUVOIRS** : Stéphane PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**DISPOSITIF**  
**TERRITOIRES**  
**NUMERIQUES**  
**EDUCATIFS –**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION AUPRES**  
**DU CONSEIL**  
**DEPARTEMENTAL**  
**DES BOUCHES DU**  
**RHÔNE**

La Commune a entrepris depuis quelques années l'équipement numérique des écoles : un VPI par classe en école élémentaire, un VPI par salle polyvalente en école maternelle et un PC portable remis à tous les enseignants.

En 2022, dans le cadre du « socle numérique », la commune a équipé les écoles élémentaires de classes mobiles et d'un environnement numérique de travail.

Dans cette continuité, la collectivité a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires Numériques Educatifs » lancé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et souhaite solliciter les subventions TNE et Provence Numérique.

Ce dispositif a reçu un avis favorable le 28 octobre 2022 du Ministère de l'Education Nationale par le biais du Conseil Départemental des Bouches du Rhône qui est chef de file du dispositif « TNE » en ce qui concerne les projets des communes et leur subventionnement.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23\_02\_06-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIB  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MINISTRE  
RELATIONS

S'LO

Ainsi, le Département assurera le lien  
le compte du Rectorat selon les conditions

- volet équipement et travaux à hauteur de 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000€ HT ou 50% de la dépense engagée au-delà de 200 000€ HT.
- En complément de TNE, le dispositif « Provence Numérique » du Département pourra intervenir en complément à hauteur de 10 à 30% maximum pour le volet équipement et travaux et à hauteur de 60% maximum pour le volet ressources numériques.

La Commune souhaite développer et renforcer les équipements numériques de 2023 à 2024, pour les 4 écoles maternelles :

↳ : un équipement d'affichage numérique par classe et/ou tout autre outils numériques favorisant les apprentissages, un pc portable par enseignant et un visualiseur par classe, y compris en élémentaire.

↳ un environnement numérique de travail par classe.

	Montant Global Prévisionnel	Subvention sollicitée TNE	Subvention sollicitée Provence Numérique	Reste à charge de la Commune
<i>Volet équipement</i>	137 500,00 € HT	96 000,00 €	13 750,00 €	27 750,00 €
<i>Service et ressources numériques</i>	5 592,00 € HT	0,00 €	3 355,00 €	2 237,00€

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser les demandes de subvention dans le cadre du dispositif «TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission enseignement en date du 9 mars 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif «TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS ».

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits

Pr copie conforme



Richard MALLIÉ,  
Maire.